



Selon le REDHAC (Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale), les personnes arrêtées dans le cadre de la crise n'ont pas la chance d'avoir un procès juste, équitable et impartial.

Cette organisation non gouvernementale, qui se concentre sur les droits et la protection de l'Homme en Afrique centrale souligne par la voix sa directrice exécutive Maximilienne Ngo Mbe que « l'organisation judiciaire au Cameroun, notamment avec l'existence des juridictions militaires, soumises à l'autorité politique qu'est la président de la république, aucune personne poursuivie devant de telles juridictions n'a de chance d'avoir un procès juste, équitable et impartial».

Surtout, poursuit-elle, « les infractions présumées sont issues de l'exercice des droits fondamentaux tels celui de la contestation du gouvernement et ses politiques »

Très préoccupé de la crise socio politique qui paralyse les régions anglophones du Cameroun depuis novembre 2016, le REDHAC avait régulièrement haussé le ton pour condamner les « atrocités » et les « arrestations arbitraires » et annonçait dans la foulée qu'il va traduire l'État du Cameroun devant la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

« nous allons mettre sur pied un groupe d'action au niveau national; solliciter des organisations

nationales qui s'occupent des droits civils et politiques; nous solliciterons aussi des organismes internationaux pour envoyer des pétitions au Chef de l'État... » avait souligné Maximilienne Ngo Mbe.

Le REDHAC avait finalement introduit une plainte jugée recevable au secrétariat de la CADHP (Commission africaine des droits de l'homme et des peuples) en fin novembre 2017.